

## Cultiver un immense désir de démocratie, mobiliser les droits culturels : généalogie, enjeux contemporains, repères pour l'action culturelle

Intervention de Luc Carton<sup>1</sup>

### Comment comprendre le monde aujourd'hui ?

Il y aurait comme un contraste vif entre la force de la *démocratie comme geste social*, comme mobilisation de nombreux citoyens, « groupes sociaux » ou « socio-professionnels », des révoltes populaires, des esquisses de mouvements sociaux, une indignation fort partagée, d'une part, et comme une immense fatigue des *démocraties comme régime*, comme État de droit, d'autre part.

Pour autant, la force de la *démocratie comme geste social* ne dessine pas « spontanément » un sens commun à ses diverses luttes, loin s'en faut, et c'est une dimension presque inédite de la situation contemporaine, en regard de l'histoire des mouvements sociaux de la société industrielle. On ne discerne guère aisément d'identification commune aux personnes et aux groupes porteuses et porteurs de ces mouvements. On ne distingue pas clairement l'identification de l'adversaire (sauf éventuellement, par défaut, « le système », indistinctement, confusément). Et la relation à un éventuel enjeu global, ce qu'Alain Touraine appelait relation à « totalité » est plus qu'incertaine. Les trois conditions de formation du mouvement social de la société industrielle, selon Touraine, ne paraissent donc guère réunies aujourd'hui : identité en miettes, opposition confuse, totalité insaisissable ? Ces questions ont notamment foisonné autour de l'analyse et de l'interprétation du mouvement des « Gilets jaunes », depuis l'automne 2018.

---

<sup>1</sup> Conférence organisée par Bretagne Culture Diversité et Les Trans Musicales en partenariat scientifique avec le LIRIS (laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales), décembre 2019.

Luc Carton est philosophe, vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse), chercheur associé auprès de l'Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle (Bruxelles).

Pour autant, le sens de la fatigue de la *démocratie comme régime*, en France, au Brésil, en Hongrie, en Inde, en Éthiopie, en Algérie, en Belgique, aux États-Unis, au Liban, au Chili, en Israël, en Bolivie, en Espagne, ....liste non limitative et en évolution constante- n'est guère aisé à interpréter. Il nous est en tout cas difficile de corréliser cette fatigue démocratique avec une orientation politique quelconque.

### **Une démocratie en transition, elle aussi ?**

L'incertitude paraît croissante sur la capacité des démocraties libérales de se saisir avec légitimité et efficacité des questions contemporaines cruciales : les menaces qui pèsent sur le vivant, sur la biodiversité, sur l'équilibre ou la survie des écosystèmes et sur les équilibres du climat, mais aussi, du côté des humains, la difficulté d'envisager un monde commun, un monde à vivre en commun quand les inégalités perdent toute mesure (entre individus, entre travailleur.euse.s, entre classes sociales, entre États ou Nations, entre continents-mondes) et quand semble s'évanouir la capacité de se parler « en paix » entre États ou fractions d'États, voire entre groupes sociaux.

L'inquiétude se fait forte également sur la capacité de ces démocraties libérales de s'ordonner encore aux droits humains : où est passée l'égalité des humains, article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, quand la Méditerranée est devenue la fosse commune des frontières de l'Europe, quand « *le pays des droits de l'homme* » pénalise l'accueil et les soins donnés aux exilé.e.s, quand la République française institue, en novembre 2019, trois mois de carence avant que ces exilé.e.es puissent accéder au droit aux soins de santé ? Quand il faut s'accorder entre six pays pour se « partager » l'insupportable poids de l'accueil d'une quarantaine d'exilés naufragés ? Quand des milliers de personnes campent à Paris comme dans le Parc Maximilien de Bruxelles

La démocratie comme régime serait donc en transition, elle aussi, mais vers quel horizon ?

Cette transition démocratique se marque par une *panne de la conflictualité*, l'expression d'un déficit de représentation de ce qui nous divise et, partant, de ce qui pourrait nous unir.

Comment nous représenter les conflits dont l'expression, l'analyse, et la délibération permettraient d'envisager les contours d'un arbitrage, autoriseraient à imaginer orienter l'avenir, à le façonner ensemble, à égalité, par les voies pacifiques du droit ?

## **Comment nous représenter le monde, une question culturelle ?**

Au carrefour de ces inquiétudes, incertitudes et questionnements, dans cette sorte de sidération « politique » qui nous atteindrait toutes et tous, au bord d'un imminent « *brown out* » démocratique, la question de la difficulté de nous représenter le monde serait centrale ; c'est du moins notre hypothèse.

Et cette question serait de nature culturelle, du moins si l'on accepte de se référer à une définition anthropologique de la culture, comme le propose, par exemple, la « Déclaration de Fribourg sur les droits culturels<sup>2</sup> » : « *Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ».

Vérification rapidement faite, par chacune et chacun d'entre-nous, les questions qui nous taraudent sont lourdes de l'immense inconnue culturelle contemporaine : quelle humanité exprimons-nous dans la geste humaine dominante ? Quelles significations pouvons-nous donner à notre existence et à son développement ?

## **Travailler cette immense inconnue culturelle, suppose de mobiliser effectivement les droits culturels**

Dans l'histoire des droits humains, précisément, les droits culturels ont connu, jusqu'à une période très récente, des définitions mineures, éparses et segmentées, généralement rapportées à la culture comme « champ », au mieux, comme secteur d'activités, au pire. Le droit de participer à la vie culturelle en était l'une des clés, la démocratisation de la culture le principe d'action politique. Ma collègue et amie Johanne Bouchard, hier, a remarquablement exposé cette histoire et ses enjeux, je vous suggère de vous y rapporter.

Dans notre propos, les droits culturels recouvrent trois dimensions indissociablement liées :

- **Le droit à la culture**, définition apparemment la plus courte, si l'on se réfère au champ culturel ou, plus restrictivement, au secteur culturel, « traditionnellement » défini comme suit, en France : la Création (ou les

---

<sup>2</sup> <https://droitsculturels.org/observatoire/> et P. MEYER-BISCH, « Dossier sur la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels / Analyse des droits culturels », in Droits fondamentaux, N. 07, 2008. Lire également Patrice Meyer-Bisch et Mylène Bidault, Déclarer les droits culturels, Commentaire de la Déclaration de Fribourg, Ed. Schulthess Verlag, 2012.

Beaux-Arts), le Patrimoine et les Industries culturelles, ...l'organigramme du Ministère français de la Culture. Par contre, si l'on se réfère à la définition anthropologique de la culture (ci-dessus), le droit à la culture contient l'ensemble des droits culturels...., la partie contenant paradoxalement le tout !

- **Les droits culturels**, entendus comme le rassemblement des différents droits attachés à la culture ; au sens commun : l'éducation, la formation, l'instruction, l'information, ....ou, de manière plus réflexive, l'énumération des huit droits qu'en propose la Déclaration de Fribourg.
- **Les dimensions culturelles des droits humains** : au-delà du secteur et du champ culturel, la culture est ici une dimension essentielle et centrale des sociétés humaines. Si l'on distingue, classiquement, pour structurer notre approche des « établissements humains », une dimension économique (production) une dimension sociale (répartition/relation), la dimension culturelle désigne l'ensemble des processus de signification comme l'ensemble des signes en circulation, du langage aux œuvres, etc... Dès lors, l'ensemble des droits humains et chacun de ces droits, du droit au travail au droit au logement, du droit de vote au droit à la santé, du droit à la liberté d'expression au droit à la dignité, mérite un examen, une réflexion une analyse, une action culturelle, une action interrogeant son sens, sa finalité. C'est là que se joue l'essentiel des deux principes fondamentaux des relations entre les droits humains, dans leur universalité : indivisibles dans leurs définition, ils sont interdépendants dans leur mise en œuvre.

### **Comment réfléchir la responsabilité des acteurs culturels à propos du déploiement effectif des droits culturels ? Et comment envisager de la mobiliser ?**

Si l'exercice des droits culturels peut être croqué, en hyper-synthèse, comme le droit à « savoir » et à signifier le monde, le droit à dessiner ou à imaginer l'avenir, dans le respect indivisible de l'ensemble des droits humains, la responsabilité des acteurs culturels, assurément, est de contester, de subvertir, de s'affranchir de la clôture du champ culturel, des limites des politiques culturelles et du secteur de la culture, de sortir des murs de l'institution culturelle, de contester la division du travail de la culture, d'invention récente : la création, la médiation/la diffusion, l'usage ou la consommation des arts et de la culture.

Une première approche de cet « affranchissement » général :

- **S'affranchir des « murs » de l'institution culturelle**, tant sur le plan symbolique que fonctionnel ; on connaît la fonction de distinction voire de ségrégation que ces murs instituent, on découvre avec émerveillement que chaque lieu social, chaque relation sociale est porteuse de circulation de signes et de sens, que le potentiel des « résidences » artistiques / culturelles est innombrable et puissant.
- **S'affranchir de la « clôture » du champ culturel**, réfuter que la culture soit ailleurs, après, au-delà, par-dessus, séparée. La culture est l'humanité même des gestes humains, de l'action humaine. Sortir du champ, c'est partir à la découverte du continent méconnu, inconnu et parfois saccagé ou pillé ...des dimensions culturelles du champ économique et du champ social, par exemple, des savoirs paysans aux savoir infirmiers, des ruses ouvrières aux innombrables bricolages des résistances au capitalisme, dans ses dormes industrielles ou informationnelles.
- **S'affranchir des « limites » des politiques culturelles et du secteur culturel** permet de chercher les coopérations, alliances, synergies et actions communes à susciter, prospecter, expérimenter pour libérer l'effet d'emballement, de contagion, de questionnement, de remise en cause, de puissance critique des politiques et des actions culturelles sur les autres politiques et actions publiques. Jusqu'où pourrait nous conduire l'EAC ...si l'on acceptait d'en libérer la puissance d'interpellation voire de refondation de l'Éducation ?
- **S'affranchir ou subvertir la « division du travail de l'art et de la culture »** entre création<sup>3</sup>, médiation -ou diffusion - et usage, pratique ou consommation des arts et de la culture, comme y invitait déjà Michel de Certeau dans « La culture au pluriel », appelle une révolution plus intime et complexe qui nous engage à pratiquer cette égalité initiale des humains, cette égalité des intelligences, cette confiance dans la capacité de toutes et tous de contribuer au sens de la vie en commun, ...et le désir de mobiliser effectivement ces capacités partagées...

---

## Première discussion générale

---

<sup>3</sup> J.-P. CHRETIEN-GONI, entretien avec Chr. Delory-Momberger et J.-C. Bourguignon *La création partagée, un lieu du commun*, L'Harmattan, « Le sujet dans la cité », 2013/2 N° 4, pp. 68 à 80.

## **Pourquoi et comment articuler cette responsabilité des acteurs, de l'action, des institutions et des politiques culturelles à une responsabilité d'ensemble, à la fois politique et sociétale ?**

La question posée par l'affirmation des droits culturels désignerait donc une dimension -et non un champ ou un secteur- de l'ensemble des problématiques sociétales, tant côté social ou civil que politique.

Certes, mais comment penser cet adossement, cette relation entre dimensions, sans pour autant évanouir la pensée ou l'action dans une globalité vague ?

Un travail de « généalogie » pourrait nous aider à comprendre pourquoi et surtout comment nous en sommes arrivés là.

**L'usage du concept de « paradigme »**<sup>4</sup>, désignant la représentation commune que les acteurs d'une époque se font du conflit central de leur société, peut nous éclairer dans cette recherche, à suivre les enseignements d'Alain Touraine.

Dans quelle trajectoire historique de pensées et d'actions pouvons-nous situer la généalogie de la problématique des droits culturels ? Comment comprendre son émergence si récente (tardive) ? Dans la brève évocation de trois paradigmes (apparemment) successifs, n'oublions jamais le précieux enseignement de Fernand Braudel : le temps d'aujourd'hui est fait du temps d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui. Il n'y a pas « succession » des époques, mais comme une sédimentation.

Sous cet angle, la sédimentation des paradigmes centraux des démocraties libérales, politique d'abord, puis socioéconomique et culturel, enfin, nous autoriserait à interroger culturellement, aujourd'hui, les limites de la démocratie politique comme la carence presque intégrale de la démocratie dans le champ socioéconomique.

### **Le premier paradigme des sociétés modernes est le paradigme politique**

La deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle et le début du XIX<sup>ème</sup> en sont le berceau ; le conflit central oppose libéralisme naissant et conservatisme, ancien et nouveau régimes. L'enjeu du conflit est la construction d'un État de droit, la lente édification de la démocratie dans le champ politique, la conquête du pouvoir politique. Ce mouvement se prolonge aujourd'hui, bien sûr, tant les formes de la démocratie politique restent partielles et inachevées. La légitimité d'une démocratie réduite au champ politique est profondément interrogée par le

---

<sup>4</sup> Cfr Alain TOURAINE, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005

développement de l'industrialisation ...et des luttes sociales : « *Pourquoi avoir le droit de vote, si l'on n'a pas pain ?* », s'exclame Lamartine en 1848 ? <sup>5</sup>

Dans cette première époque, **le cœur de la politique culturelle** est la question de l'instruction publique. Le « Rapport Condorcet » (1792) annonce, au-delà d'un plan général d'instruction publique, l'ardente nécessité d'une « instruction/éducation » permanente des adultes, si l'on veut éviter que les bienfaits de l'instruction ne s'abîment dans la barbarie, du fait de la généralisation d'un travail dépourvu de sens, dans les manufactures en plein développement... Cette génération de l'action culturelle se prolonge bien sûr aujourd'hui..., tant au niveau de l'Éducation nationale qu'au plan de l'Éducation permanente des adultes.

Il s'agit également de prolonger les effets de la révolution politique dans les consciences, de partager les lumières de la raison, de fonder une société effectivement laïque.

Dans le même temps, la révolution industrielle et l'édification de l'État de droit concourent à **instaurer le champ culturel comme champ autonome**, « dissocié » des rapports sociaux. La culture, les savoirs, les représentations, les relations sociales qui « circulaient » dans le travail préindustriel, agricole comme artisanal, sont désormais largement « extraits » du processus de production, confiés à un travail de systématisation et de transmission par les écoles, incorporés dans les machines et l'organisation du travail, hiérarchisés dans cette nouvelle organisation productive.

## **Le second paradigme est de nature socio-économique**

Le conflit central oppose capital et travail, mouvement ouvrier et patronat, tout au long de la période 1850/1970, avec le long et progressif déploiement du compromis social-démocrate et de la protection sociale. L'enjeu du conflit est la socialisation du salariat, l'introduction du droit dans les relations de travail, définies progressivement comme collectives, la redistribution des richesses, l'accès au bien-être. Après la seconde guerre mondiale, le conflit entre capital et travail est progressivement « triangulé » par la puissance publique, garante et régulatrice de cette articulation apparemment -ou provisoirement- vertueuse entre croissance économique et développement social, dans un cadre encore largement national.

---

<sup>5</sup> Cité par Jacques DONZELOT, 1994. *L'INVENTION DU SOCIAL. Essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Seuil.

Dans cette deuxième époque, associée aux luttes d'émancipation du mouvement ouvrier, du milieu du XIXème au milieu du XXème, **le rôle de la politique culturelle** est profondément et contradictoirement articulé à la question sociale. « *Instruire le peuple* » est l'enjeu d'un conflit entre la vision républicaine et laïque, d'une part, la visée paternaliste du catholicisme social, d'autre part, et diverses visées des gauches sociales et politiques, enfin : orientations révolutionnaires des courants anarcho-syndicalistes, recherche alternative du socialisme utopique, prémises du compromis social-démocrate. Conquérir des droits suppose de conquérir des savoirs, d'élaborer une culture, dans l'autonomie comme dans l'hétéronomie, comme dans les infinies variations entre aliénation et liberté : l'Éducation nationale, les bibliothèques publiques, les loisirs ouvriers, l'Éducation populaire et les Universités populaires structurent conflictuellement le champ implicite de politiques de l'Instruction, de l'Éducation et de la Culture.

### **Le troisième paradigme, émergent depuis une cinquantaine d'années, est de nature culturelle**

Le sens du mode de développement, les aberrations du mode de production et de consommation de masse, et, plus largement, la signification de la vie commune dans une société d'individus en sont les questions centrales. Les forces porteuses du paradigme culturel naissant interrogent les limites des démocraties libérales tant du point de vue politique (« *Il est interdit d'interdire !* ») que socioéconomique : « *Pourquoi perdre notre vie à la gagner ?* », peut-on lire sur les murs, en 1968. Elles interrogent aussi l'échelle pertinente de la délibération démocratique : locale, régionale -le pays-, nationale, l'europpéenne, mondiale ?

La très ancienne question posée par Karl Polanyi dans « *La grande transformation* »<sup>6</sup>, en 1943, devient d'une brûlante actualité : nos sociétés seraient-elles devenues sous-traitantes de leur économie ? Sommes-nous « encastés » dans le lit d'une économie aux prétentions hégémoniques ? L'économie jouerait-elle « contre » la société ?

**On découvre progressivement les impensés du compromis fordiste-keynésien**, version macroéconomique du compromis sociopolitique social-démocrate : la réduction du temps de travail n'est peut-être pas le temps libéré, l'accès à la

---

<sup>6</sup> Karl Polanyi, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, (1944) 1983

consommation de masse n'est peut-être pas le bien-être, l'individu n'a peut-être pas sa place, dans sa singularité, dans les relations de travail, ....notamment ! Mais aussi, dès 1970, la question environnementale, devenue, depuis, l'urgence des désordres climatiques, l'évidence de la destruction des écosystèmes, les menaces sur la biodiversité et le vivant.

Dans cette troisième époque, depuis les années 60 et 70 du siècle dernier, on assiste au déploiement d'une action culturelle autonome, d'une politique culturelle propre des pouvoirs publics : un peu partout en Europe naissent des espaces culturels polyvalents, au carrefour de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle... : « *produire, par l'action culturelle, une société plus consciente d'elle-même* » (Marcel Hicter). Le plan quinquennal de politique culturelle du Ministre de la Culture française (Pierre Wigny), en Belgique francophone, énonce, en 1968, « *l'enjeu de la révolution culturelle : la démocratie elle-même* ». <sup>7</sup>

## **Entretiens, le « grand renversement » des rapports entre capitalisme et culture se prépare puis se déploie<sup>8</sup>**

---

<sup>7</sup> Marcel Hicter, «*Pour une démocratie culturelle*», Bruxelles et Rixensart (Belgique), Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté française & Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, ASBL, 1980, p. 338. Voir aussi : GENARD, Jean-Louis, *Repenser aujourd'hui la tension entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle*, in Démocraties et Cultures, Actes du Colloque de l'OPC -8 & 9 décembre 2015-, pp. 87-103, ACADEMIA-L'HARMATTAN, LLN, 2017, ISBN 978-28061-0375-8

<sup>8</sup> « *Bien avant qu'Adorno et Horkheimer ne déclarent que « le monde entier est contraint de passer dans le filtre de l'industrie culturelle », Gramsci décelait qu'en Amérique la sphère du capital envahissait à travers la « culture de masse » la totalité de la vie, y compris l'intimité individuelle. La notion d'« industrie culturelle », source et manifestation d'une culture produite par les entreprises médiatiques, rejoint pour partie la définition gramscienne de l'« américanisme ». Ainsi la société civile, le marché, l'État, la vie individuelle sont-ils « unifiés » dans un processus généralisé de marchandisation et d'extension du modèle d'entreprise à toute la société, faisant ainsi émerger l'« entreprise-nation » caractéristique du capitalisme nord-américain. Les réflexions du philosophe italien, contemporaines du modèle turinois de la Fiat, des grèves et des conseils d'usine des années 1920, demeurent d'un grand intérêt pour interpréter la forme nouvelle d'industrie « postfordiste » qui se développera dans les usines à*

La massification de la fréquentation scolaire puis la progressive tertiairisation des économies, l'émergence puis la généralisation de la numérisation de l'économie et de la société créent les conditions d'une ré incorporation massive de la culture dans l'économie, d'une industrialisation des manières de voir, de désirer et de croire, en un mot : le capitalisme informationnel. La rupture de l'autonomie relative du champ culturel, de l'action culturelle et des politiques culturelles se prépare, puis se consomme, de manière radicalement ambivalente : pour le meilleur, on peut imaginer interroger culturellement le sens (le non-sens) de l'économie-monde ; pour le pire, la puissance des industries culturelles relègue la question du sens dans les marges : « le temps de cerveau disponible » (Patrick Le Lay) est vendu, acheté, formaté.

Le processus de mondialisation qu'autorise et favorise la dématérialisation de l'économie vient démultiplier et accélérer l'emprise des pouvoirs privés sur la production comme sur la consommation et les modes de vie, précipitant l'extension -de l'influence voire des pouvoirs- des logiques marchandes à l'ensemble de la vie en commun. L'accélération devient elle-même la forme contemporaine de l'aliénation, comme l'analyse superbement Hartmut Rosa<sup>9</sup>.

**Aux lisières de cette troisième époque, s'augure un conflit central sur la culture:** résister à la puissance des logiques marchandes (privées et mondialisées) ne peut s'imaginer à partir du camp retranché des politiques et pratiques culturelles, confinées au champ culturel, essentiellement non-marchand. On comprend ici la raison fondamentale d'un travail de la culture « hors les murs », la fin heureuse de « l'exception culturelle » et l'amorce du travail de l'art et de culture sur le développement. On peut en escompter la généralisation des « opérations culturelles » qu'annonçait Michel de Certeau, l'autorité de l'art et la culture en « résidence » dans l'ensemble des fonctions collectives, l'indispensable intrusion d'une action culturelle dans les mondes du travail, de la consommation et des modes de vie, déclinant une acception radicalement démocratique du travail de la culture.

---

*rêves d'Hollywood...* », Pierre Musso, Pour une critique du capitalisme informationnel, Nouvelles Fondations 2007/2, N°6, pp. 100) 122.

<sup>9</sup> Hartmut ROSA, *Aliénation et accélération, Vers une théorie critique de la modernité tardive*, La Découverte, 2014.

## **En synthèse : *La culture au pluriel* » (Michel de Certeau), miroir et fondement de la crise de la représentation politique ?**

La perception de la complexité du monde devient une dimension essentielle de la vie en société aujourd'hui : la mondialisation, la marchandisation, la tertiairisation multiplient les contradictions, les acteurs, les champs, les territoires à prendre en considération pour se représenter l'état du monde, pour en délibérer et envisager de le changer. L'usure de la division « générale » du travail qui constituait la culture en champ quasi autonome, la « dissémine » dans l'ensemble des systèmes d'actions, des champs et des territoires. La division du travail interne au champ culturel est également désormais désuète : décloisonnement entre création, médiation et utilisation des arts et de la culture. La culture, nœud potentiel des conflits économiques, sociaux et politiques

Dans le contexte sociétal ainsi croqué, la question-clé est qu'une représentation du monde stable, durable, communicable, bref « commune » n'est plus disponible et n'est plus près de l'être. Les scénarii sont donc très ouverts :

Un scénario libéral de marchandisation généralisée

Un scénario conservateur de type communautaire/autoritaire/sécuritaire, éventuellement en synergie avec le scénario libéral (Bolsonaro, Trump,..)

Un scénario « progressiste » d'approfondissement de la démocratie par les voies et moyens des droits culturels, dans l'ensemble des dimensions du réel

La généralisation d'un travail collectif sur la représentation du monde devient une ardente nécessité : nécessité générale d'une part, nécessité pour l'action culturelle, d'autre part.

L'horizon de moyen et long termes, pour toute la société : travailler la représentation culturelle pour rendre habitable une démocratie approfondie.  
(A suivre...)

\*

\*

\*

## **L'analyse partagée du territoire comme métaphore d'une mobilisation des droits culturels et occasion de pensée**

Pour éviter de clore cet exposé en « surplomb », voici, à la marge, un petit exemple de refondation d'une politique culturelle en Belgique francophone : **l'analyse partagée du territoire mise en œuvre par les Centres culturels, une occasion de penser quelques principes contemporains pour la conduite des politiques culturelles territoriales.**<sup>10</sup>

L'analyse partagée du territoire est une **exigence procédurale et méthodologique définie par décret (Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels) par l'État fédéré (Fédération Wallonie Bruxelles)**, en lieu et place d'un agrément en référence à un cahier des charges substantiel des missions.

Pratiquement, une analyse partagée du territoire est une démarche longue et large qui sollicite et mobilise l'ensemble des acteurs, organisations, associations, institutions, groupes, culturels et non culturels, dans un travail d'expression, d'analyse, de délibération et, in fine, de choix de **questions de société** dont le Centre culturel se saisit symboliquement pour concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions culturelles et artistiques de moyen terme (5 ans).

Chaque Centre culturel conduit son analyse partagée du territoire souverainement, à l'échelle de son territoire d'implantation. Les questions emblématiques d'une analyse partagée du territoire concernent la perception du monde que « se donnent » les personnes ou les groupes, seules ou en commun. : « *Comment voyez-vous, dessinez-vous, éprouvez-vous le monde ?* », « *Comment imaginez-vous, comment désirez-vous éventuellement changer le monde ?* »).

L'analyse partagée du territoire est génératrice d'effets de sensibilisation et d'apprentissage, mais aussi d'effets de symbolisation : **on peut considérer l'analyse partagée du territoire comme une métaphore (un signe) de la citoyenneté et/ou des dimensions culturelles des droits civils et politiques.**

Le décret sur les Centres culturels définit l'analyse partagée du territoire comme la **source de la définition d'un programme d'action culturelle de moyen terme**, à l'échelle d'une ou de plusieurs communes ou d'une ville, voire d'un

---

<sup>10</sup> Cfr annexe: "Ressources bibliographiques spécifiques sur (et autour de) l'analyse partagée du territoire.

arrondissement : porter le regard, l'analyse et l'action culturelle et artistique sur la société et par/pour et avec elle.

Enfin, l'analyse partagée du territoire peut être appréhendée comme un **processus d'ancrage territorial d'un opérateur culturel**, auprès des populations (associations, groupes, individus) et des opérateurs publics ou parapublics des politiques culturelles, éducatives, sociales et de développement territorial, clé du rôle potentiel du Centre culturel comme « **ensemblier** » des politiques culturelles à l'échelle territoriale.

A l'instar d'une « conférence gesticulée », mais à l'échelle du ville, d'un village, d'un bassin, d'un pays, l'analyse partagée du territoire **intègre dans sa délibération la référence aux enseignements des sciences sociales (« savoirs froids ») appliquées à l'analyse territoriale**, d'une part, et **les sources les plus diverses de démarches d'expression, de créativité, de création, d'exploration, de délibération des populations/associations/acteurs du territoire (« savoirs chauds »)** à l'initiative du Centre culturel et de ses partenaires, d'autre part.

La délibération conduite, in fine, par l'analyse partagée du territoire, cherche à construire un *consentement largement partagé* sur la *définition de questions prioritaires de société* (enjeux) pour, ensuite, *les travailler symboliquement dans la programmation intégrée de l'action artistique et culturelle, via des « opérations culturelles »* mobilisant de manière transversale des disciplines artistiques très diverses et des modes d'action culturelle tout aussi diverses.

L'analyse partagée du territoire devient tendanciellement *un mode opératoire continu* d'un nombre grandissant de Centres culturels et de leurs partenaires, et non plus simplement l'amorce de la conception d'un programme quinquennal d'action culturelle/artistique.

\*

\*

\*

## ANNEXE : Ressources bibliographiques sur (et autour de) l'analyse partagée du territoire conduite par les Centres culturels en Belgique francophone

Site web de la Fédération Wallonie Bruxelles / Administration générale de la Culture / Direction des Centres culturels / Bibliothèque : <http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?id=6107>

Observatoire des Politiques Culturelles de la FWB (Bruxelles)

<http://www.opc.cfwb.be/index.php?id=3581>

- Évaluation (en cours) de la mise en œuvre du décret du 21 novembre 2013, en particulier les démarches d'Analyse partagée du territoire (pas de publication actuellement)
- Les actes du colloque "Démocraties et Cultures - Quelles politiques culturelles pour quelles ambitions démocratiques?" sont parus aux Éditions Academia, dans la collection "Intellection" ISBN 978-2-8061-0375-8
- "Études" n°2 : Faire médiation culturelle - Évolution et orientations des métiers de l'animation en centres culturels (Communauté française de Belgique). *Damien Vanneste et Philippe Scieur. Jean-Gilles Lowies (coord.)* "Repères" n°1 (mai 2012)
- Le droit à la culture & la législation relative aux centres culturels  
Ce numéro valorise, de manière accessible à un large public intéressé, les travaux de recherche historique réalisés par Céline Romainville (UCL) relativement au droit à la culture et à la législation relative aux centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.  
Repères n°1 est [téléchargeable ici](#)

Culture et Démocratie, ASBL (association 1901) : <http://www.cultureetdemocratie.be/>

- <http://www.cultureetdemocratie.be/chantiers/droits-culturels>
- Olivier Van Hee, Analyse partagée du territoire, cette fois le législateur a fait fort !  
[www.cultureetdemocratie.be/.../Analyse\\_2015\\_28\\_VanHee.pdf](http://www.cultureetdemocratie.be/.../Analyse_2015_28_VanHee.pdf)
- <http://www.cultureetdemocratie.be/journal-pdf/Journal40/JournalCetD-N%C2%B040-hyperliens-OK.pdf>

Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, ASBL : <http://fondation-hicter.org/fr/>

- **ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE ET TRAVAIL DE TERRAIN DES CENTRES CULTURELS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES : ENJEUX ET DÉFIS D'UN SECTEUR EN REMANIEMENT**  
Étude 2017 réalisée par Lucie Godeau, chargée de mission, Association Marcel Hicter pour la Démocratie Culturelle

ASTRAC (Association des Travailleurs des Centres culturels) : <http://astrac.be>

L'ASTRAC est une organisation représentative et fédérative des Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- [1030 Demain](#), Centre culturel de Schaerbeek, 2015 (*site web / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [1030 Demain](#), Centre culturel de Schaerbeek, 2015 (*brochure / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Cheminement de l'analyse partagée à Le Roeulx](#), Centre culturel de Le Roeulx, 2014 (*présentation PowerPoint / présentation démarche d'analyse partagée*)

- [Démarches d'analyse partagée à Ath](#), Maison culturelle d'Ath, 2014 (*présentation PowerPoint / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Des mots citoyens](#), Centre culturel de Gembloux, 2017 (*outil créatif / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Fenêtre ouverte sur le monde agricole](#), Centre culturel de Braives-Burdinne, 2016 – 2018 (*synthèse / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Géographie subjective. Le Péruwelz vu par ses habitants](#), Arrêt 59, Centre culturel de Péruwelz, 2014 (*outil méthodologique / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Habiter Genappe](#), Centre culturel de Genappe, 2011 (*brochure / présentation démarches d'analyse partagée*)
- Hélène Janssens, [En équilibre autour de son « analyse partagée du territoire », focus sur l'exercice en cours d'un Centre culturel du Nord-Ouest de Bruxelles](#), *La Lettre de Culture & Démocratie* n°83, Juin 2016 (*article / analyse*)
- [I Love Culture](#), Centre culturel de Chênée, 2016 (*brochure / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [L'analyse partagée et au-delà](#), Echanges d'expériences, 9 novembre 2017 (*rapport atelier ASTRAC*)
- [L'Arpenteur, un jeu de plateau transfrontalier](#), Centre culturel de Péruwelz, 2014 (*outil créatif / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Les dynamiques culturelles et territoriales en Brabant wallon](#), Centre culturel du Brabant Wallon, 2014 (*site web / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Leuzoscope](#), Centre culturel de Leuze-en-Hainaut, 2014 (*brochure / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Parle aux Centres](#), Centres culturels de Dison et de Verviers, 2016 (*site web / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Regards croisés](#), Centre culturel de Marchin, 2016 (*site web / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [Sambre avec vues](#), Centres culturels de Sambreville, Aiseau-Presles, Farciennes, Fleurus, Fosses-la-Ville, 2014 – 2015 (*synthèse / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [War'M exploR](#), Centre culturel de Waremme, 2014 (*livret / présentation démarche d'analyse partagée*)
- [We want you](#), Centre culturel de Fosses-La-Ville, 2014 (*livret / présentation démarche d'analyse partagée*)